

LE CONSEIL MUNICIPAL

S'est réuni le 26 octobre 2016 à 20 heures en séance ordinaire,

Ordre du jour :

1. Approbation de la séance du 7 septembre 2016
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Rapport de commissions
4. Rapport d'activité 2015 de la Communauté de Communes
5. Rapport d'activité 2015 du SIVOM
6. Indemnité de conseil au receveur municipal
7. Convention d'occupation du domaine public rue des Roses
8. Nouvelles Applications Pédagogiques (NAP) : tarifs
9. Approbation de devis
10. Divers

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 octobre 2016

Sous la présidence de M. Adrien KIFFEL, Maire,

Membres présents : Gérard PIERRON, André SCHAEFFER, Adjoints,
Michel KAUFMANN, Thomas VOGT, André REGIN, Michel HERZOG, Nathalie
DISCHLER, Emmanuel GOETSCHY, Caroline ANTONI, Nicolas SCHARSCH, Véronique
DATICHY, René SIEBERING, Rémy FISCHER

Membre absent : /

52/16 Approbation de la séance du 7 septembre 2016

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler concernant le Procès-Verbal de la réunion du 7 septembre 2016 qui a préalablement été transmis à chaque conseiller.

Sans observations, on passe à la signature du registre.

53/16 Désignation d'un secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne Mme ALTER Anne-Marie en qualité de secrétaire de séance.

54/16 Rapport de commissions

Commission Construction : une demande de permis, une demande de permis modificatif et cinq déclarations préalables ont été étudiées. Un dossier de permis en cours a été réexaminé.

Commission Communication : préparation du WI n° 11.

55/16 Rapport d'activité 2015 de la Communauté de Communes

Monsieur le Maire présente ce rapport qui ne soulève aucune remarque particulière. Mr Siebering René constate néanmoins qu'à la lecture des délibérations des conseils communautaires de l'année écoulée, les points relatifs aux ressources humaines : promotion, avancement, recrutement de personnels tant administratifs que techniques ou des services de piscine sont très fréquents.

56/16 Rapport d'activité 2015 du SIVOM

Monsieur le Maire présente ce rapport qui ne soulève aucune remarque particulière.

57/16 Indemnité de conseil au receveur municipal

VU l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

VU l'arrêt interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux,

VU le changement de comptable à compter du 1^{er} janvier 2016, conformément à l'article 3 de l'arrêt interministériel du 16 décembre 1983,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, décide :

- De demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêt interministériel du 16 décembre 1983,
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêt interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Mr Jean-Luc MEUNIER, receveur municipal,

58/16 Convention d'occupation du domaine public rue des Roses

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 13 du 6 avril 2016 par laquelle le conseil municipal refusait de vendre à Mme Janzer la portion de la rue des Roses qui mène au Muhlbach, jouxtant sa propriété. Il proposait par contre la mise en place d'une convention d'occupation du domaine public, afin de régulariser une ancienne situation.

Ainsi, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Confirme la mise en place d'une convention d'occupation du domaine public entre la Commune et Mme JANZER Marie-Josée concernant la portion de la rue des Roses menant au Muhlbach et longeant la parcelle n° 73 de la section 1, d'une surface approximative de 30 m²,
- Précise que cette convention est établie à titre onéreux, précaire et révocable à tout moment,
- Fixe la durée de la convention à l'année civile soit du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017. Sa reconduction fera l'objet d'une décision annuelle du conseil municipal,
- Fixe le montant de la redevance à 50 € pour l'année 2017, redevance qui sera actualisée annuellement en application de l'Indice de Référence des Loyers (IRL),
- Autorise le Maire à signer cette convention.

59/16 Nouvelles Applications Pédagogiques (NAP) : tarifs

VU la délibération n° 76/14 du 10 décembre 2014 instaurant les NAP et fixant les conditions,

Monsieur SCHARSCH Nicolas, en charge des NAP, informe que pour la première période il est fait appel à un intervenant extérieur, la Sté Ecolingua'kids qui dispense des cours d'anglais à raison de 2h par semaine le mardi et vendredi après la classe. A cet effet, il convient de mettre en place une convention et de revoir le tarif de participation des familles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise Mr le Maire à signer la convention de partenariat avec la Sté Ecolingua'Kids et prend en charge la facture des prestations,
- Fixe le tarif d'une activité hebdomadaire (1 h) à 15 euros/enfant par cycle.

60/16 Approbation de devis

Monsieur HERZOG est chargé de recueillir des devis pour l'achat d'un nettoyeur haute pression.

61/16 Divers

Monsieur le Maire donne diverses informations :

- Subvention allouée à l'école d'Avolsheim pour la classe de découverte en 2017. Les crédits seront inscrits au budget 2017,
- Utilisation du jardin communal pour les locations,
- Point sur les consommations d'eau et d'électricité des bâtiments communaux,
- Mise en place des sapins et illuminations de Noël les 19 et 26 novembre,
- Repas des aînés le 4 décembre,
- Mrs SIEBERING et SCHARSCH se rajoutent à la commission en charge de l'étude des futurs projets (accessibilité mairie, parking ancien terrain KELHETTER...),
- Transmission du programme de formation des élus pour 2017,
- Problème de collecte des ordures ménagères rue des Vergers,
- Prochaine session fixée au 14 décembre 2016.

La séance est levée à 21 h 30

Pour extrait conforme
A Wolxheim, le 27 octobre 2016
Le Maire
Adrien KIFFEL